



RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

**SERVICE DÉPARTEMENTAL À LA JEUNESSE,  
À L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS  
DE LA CORRÈZE (SDJES 19)**

## 3 Édito

Damien MARAIS, chef du SDJES de la Corrèze

## 4 Pôle Jeunesse

Accompagnement des politiques éducatives et des accueils collectifs de mineurs  
*Focus sur le territoire éducatif rural de Bort-les-Orgues*

Bilan du dispositif Colos apprenantes 2025  
*Focus sur l'organisation d'un séjour « colo apprenante engagée » par l'association ODCV*

Soutien au secteur Jeunesse et Éducation Populaire  
*Focus sur l'action « Jeunes potentiels engagés » par l'association Potentiels*

## 8 Transverse

Mission d'inspection, de contrôle et d'évaluation

## 9 Pôle Engagement

Déploiement de la réserve civique : JeVeuxAider.gouv.fr  
*Focus sur la « Fresque du Bénévolat »*

Service Civique : Une mission pour chacun au service de tous  
*Focus sur la journée de regroupement départemental des jeunes en Service Civique et la célébration des 15 ans*

Service National Universel : Clap de fin

Guid'Asso : Réseau d'appui à la vie associative locale  
*Focus sur la signature des conventions de partenariat Guid'Asso*

Fonds pour le Développement de la Vie Associative  
*Focus sur une nouveauté au service des dirigeants : Un CFGA en Corrèze*

## 16 Pôle Sports

Lutte contre les incivilités, violences et discriminations dans le Sport

Campagne de subvention de l'Agence Nationale du Sport 2025

Le « Savoir Rouler à Vélo » : Pilier des savoirs sportifs fondamentaux en Corrèze

Aisance aquatique : Sécuriser l'entrée dans le milieu aquatique dès le plus jeune âge

Sport Santé : Nouvelle stratégie 2025-2030

L'action du SDJES de la Corrèze au service de l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024



# Édito

Damien MARAIS

Chef du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de la Corrèze (SDJES 19)

“

L'année 2025 marque une étape importante dans l'évolution des politiques publiques en matière de jeunesse, de sport et d'engagement. Dans un contexte évolutif, en particulier sur la mise en œuvre des politiques publiques sportives, **l'action du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de la Corrèze** s'est attachée à maintenir une intervention de proximité, adaptée aux réalités territoriales et orientée vers l'avenir.

La fin annoncée du Service National Universel a conduit à recentrer les politiques publiques d'engagement de la jeunesse autour du déploiement du **Service Civique**. L'action conduite en 2025 a visé à garantir la pertinence de l'offre et à accompagner les structures d'accueil, afin de favoriser l'égalité d'accès des jeunes, notamment dans les territoires ruraux. Le nouveau cap visera à développer les conditions d'un **parcours d'engagement des jeunes dès 16 ans s'appuyant sur la mise en réseau de l'offre et son accessibilité**.

Le **soutien au tissu associatif** s'est poursuivi avec la montée en gamme du réseau d'accompagnement Guid'Asso, l'organisation de la première session du Certificat de formation à la gestion associative et le développement de la notoriété de la plateforme JeVeuxAider. Ces outils contribueront à relever les défis du renouvellement de l'engagement bénévole et de la vie associative.

La **protection des publics** a constitué une priorité forte de l'année, avec un renforcement de la lutte contre les violences dans le sport et de la protection des mineurs dans les accueils collectifs de mineurs. La création de la cellule départementale de prévention des violences dans le sport recherchera également à développer les coopérations entre acteurs, en complément du traitement des signalements. Ces actions traduisent une exigence accrue en matière de sécurité, de prévention et de responsabilité partagée des acteurs éducatifs et sportifs.

Enfin, l'année 2025 s'est inscrite dans la dynamique d'**héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024**, avec la consolidation du déploiement des savoirs sportifs fondamentaux, les temps forts olympiques à l'école et le lancement de la première **Fête du Sport le 14 septembre**. L'évaluation et le renouvellement des stratégies **sport santé** et **sport handicap** viseront à renforcer l'accessibilité, l'inclusion et les bénéfices de la pratique sportive pour tous, dans la perspective du maintien de l'élan sportif à l'approche des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de 2030.

Ce rapport d'activité témoigne de l'engagement des agents du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de la Corrèze et de la qualité du travail partenarial conduit avec l'ensemble des acteurs locaux, au service du territoire.

”



## Accompagnement des politiques éducatives et des accueils collectifs de mineurs

### Structurer l'offre éducative et soutenir les dynamiques territoriales

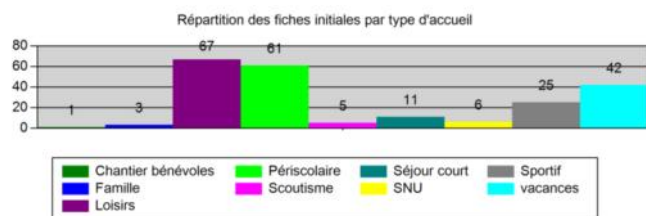
L'accompagnement des politiques éducatives constitue un axe majeur de l'action du SDJES 19. Il vise à garantir la continuité éducative des enfants et des jeunes sur l'ensemble des temps de vie, à soutenir les organisateurs d'accueils collectifs de mineurs (ACM) et à accompagner les territoires dans la structuration de projets éducatifs adaptés à leurs spécificités, en particulier en milieu rural.

Cette action s'inscrit dans une logique de **renforcement des parcours éducatifs**, de **la cohérence territoriale** et de **soutien au tissu associatif et aux collectivités**, en articulation avec les partenaires institutionnels.

### Les accueils collectifs de mineurs : une offre structurante pour le territoire

Les ACM constituent un levier essentiel de l'offre éducative départementale. Ils participent à l'animation des territoires, à l'accès aux loisirs éducatifs et à la réduction des inégalités, notamment dans les zones rurales.

Le contrôle a priori des déclarations demeure une activité soutenue en 2025 avec la vérification de **413 fiches initiales** et **1 607 fiches complémentaires** saisies par les organisateurs.



La Corrèze dispose d'un réseau structuré comprenant **67 accueils de loisirs extrascolaires** (pendant les vacances) et **61 accueils péricolaires** (le mercredi) **proposant près de 5 000 places à chaque période**. Ce volume témoigne d'un engagement fort des collectivités locales en faveur de l'accueil des mineurs en dehors du temps scolaire. Toutefois, la baisse progressive des déclarations d'accueil avec hébergement continue. Bien que le nombre d'organismes corréziens soit stable (132), les déclarations sont au nombre de 221 alors qu'elles étaient au nombre de 281 avant la crise sanitaire, soit une baisse de plus de 21%. La même période, pour le mois de juillet traditionnellement le plus actif, les déclarations d'accueils avec hébergement sont passées de 34 à 19, soit une baisse de 45%.

Le département est également une terre de vacances **avec 284 déclarations d'accueils avec hébergement pour 9 270 places à l'année** permise par l'exploitation de 69 établissements avec hébergement. Toutefois, le nombre de déclarations de séjours de vacances a été divisé par 2 depuis la crise sanitaire. Cette baisse peut être attribuée à une difficulté à reprendre des activités collectives après la crise sanitaire, mais aussi :

- ♦ À un désintérêt croissant pour les loisirs collectifs ;
- ♦ Un coût de plus en plus difficile à financer pour les familles ;
- ♦ Une difficulté pour les opérateurs publics de faire concorder les nécessités d'un séjour et le rythme annuel d'activité.

Ces données traduisent à la fois l'attractivité du territoire, la baisse tendancielle du secteur d'activité des accueils collectifs de mineurs avec hébergement, et la nécessité d'un accompagnement régulier des organisateurs, notamment sur les aspects réglementaires, organisationnels et pédagogiques. Cet accompagnement repose sur l'information, le conseil et la mise en réseau des acteurs, avec une attention particulière portée aux organisateurs les plus fragiles ou nouvellement engagés dans l'accueil de mineurs. Il contribue à consolider une offre éducative diversifiée, accessible et adaptée aux besoins des familles.

### Focus sur le territoire éducatif rural de Bort-les-Orgues

#### Les territoires éducatifs ruraux (TER) : renforcer la cohérence des parcours éducatifs

Dans un contexte marqué par la ruralité et l'éloignement géographique, le **TER du Plateau Bortois** illustre la capacité des acteurs locaux à construire une réponse éducative coordonnée et adaptée aux enjeux du territoire. Cette démarche vise à **renforcer la cohérence des parcours éducatifs** en articulant les temps scolaires, péricolaires et extrascolaires, tout en valorisant les ressources locales et en favorisant l'égalité des chances pour les enfants et les jeunes.

Le SDJES a accompagné cette alliance éducative en participant aux travaux de pilotage et en soutenant prioritairement les actions péricolaires mobilisant les **activités physiques et sportives** comme vecteurs d'apprentissage, de sécurité et d'autonomie.

Les actions soutenues dans le cadre du TER du Plateau Bortois ont porté sur :

- ♦ la **pratique du vélo**, à travers le programme *Savoir rouler à vélo*, favorisant la mobilité autonome et sécurisée ;
- ♦ la **natation**, avec le programme *Savoir nager*, enjeu majeur de prévention des risques ;
- ♦ la **randonnée pédestre et l'orientation**, via la réalisation de cartes de course d'orientation ;
- ♦ la **sensibilisation à la nature et à l'environnement**, par la conception de sacs et de malles pédagogiques adaptés au territoire.

Ces actions contribuent à structurer des parcours éducatifs cohérents, à renforcer l'autonomie des jeunes et à inscrire les apprentissages dans l'environnement local.

Le SDJES a accompagné financièrement le TER du Plateau Bortois à hauteur de **18 000 €**, mobilisés au bénéfice des partenaires associatifs locaux :

- ♦ **13 500 € attribués à l'USEP**, pour l'acquisition de vélos et la réalisation de sacs et malles pédagogiques ;
- ♦ **4 500 € attribués à l'UFOLEP**, pour la conception de cartes d'orientation et l'organisation d'une journée « Sport, Environnement, Nature, Santé ».

Ce soutien illustre le rôle du SDJES comme **acteur facilitateur**, en appui des initiatives locales et au service de la cohérence éducative territoriale.



## Bilan du dispositif Colos apprenantes 2025

**L**e dispositif *Colos apprenantes*, inscrit dans le programme national *Vacances apprenantes*, a pour objectif de contribuer à la réduction des inégalités éducatives et sociales en facilitant l'accès à des séjours de vacances à forte valeur éducative.

Il s'adresse en priorité aux enfants et adolescents issus de milieux modestes et vise à garantir l'accès aux vacances éducatives, à renforcer les apprentissages fondamentaux et les compétences transversales, à favoriser l'autonomie, la socialisation et le vivre-ensemble, ainsi qu'à promouvoir l'ouverture culturelle, sportive et citoyenne. Il participe également à la continuité éducative en période de congés scolaires.

### Mise en œuvre du dispositif

La mise en œuvre du dispositif repose sur la labellisation par le SDJES de séjours répondant aux critères nationaux et s'appuyant sur des projets éducatifs structurés et l'orientation des publics mineurs éligibles par les organisateurs partenaires. Le soutien financier de l'État permet de réduire le reste à charge pour les familles et de favoriser l'accès aux séjours ainsi que la mixité sociale au sein des groupes accueillis.

**EN 2025, 261 MINEURS ONT BÉNÉFICIÉ D'UNE AIDE  
1 855 MINEURS DEPUIS LA CRÉATION DU DISPOSITIF**

Les publics ciblés ont été atteints, notamment les enfants résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, les zones rurales et les jeunes relevant de l'aide sociale à l'enfance.

### Résultats observés

Les résultats qualitatifs observés font apparaître :

- ◆ une amélioration du bien-être et de la socialisation des participants ;
- ◆ un renforcement de l'autonomie et de la confiance en soi ;
- ◆ un engagement accru des mineurs dans les activités collectives ;
- ◆ des effets positifs sur la motivation et la posture d'apprentissage.

Les familles et les équipes éducatives ont exprimé une satisfaction globale quant au déroulement des séjours.

### Limites et points de vigilance

Plusieurs limites ont été identifiées dans la mise en œuvre du dispositif :

- ◆ une visibilité encore insuffisante auprès de certains publics éligibles ;
- ◆ des difficultés de mobilisation ou de coordination entre les différents acteurs impliqués ;
- ◆ des contraintes logistiques et organisationnelles liées aux délais de labellisation et de financement ;
- ◆ l'impossibilité de faire bénéficier les jeunes du département de séjours proposés par des organisateurs extérieurs au territoire.

Initialement conçu pour répondre aux effets délétères des périodes de confinement liées à la crise sanitaire, le dispositif *Colos apprenantes* a démontré, au fil de ses mises en œuvre successives, une pertinence durable au regard des besoins éducatifs et sociaux des publics ciblés. Son maintien au-delà du contexte d'urgence sanitaire a ainsi confirmé l'intérêt d'une offre de séjours à forte valeur éducative, accessible aux familles les plus modestes et articulée avec les politiques éducatives territoriales.

### Focus sur l'organisation d'un séjour « colo apprenante engagée » par l'association ODCV

#### Colos apprenante « Oléron engagée » – ODCV

Dans le cadre de l'appel à projets régional « Colos apprenantes engagées », le projet de l'ODCV a été **sélectionné** et conduit avec l'appui du SDJES.

Le séjour « Oléron Engagée », organisé du 25 au 30 octobre 2025 au centre de **La Martière** sur l'île d'Oléron, a visé à sensibiliser les jeunes de 12 à 16 ans aux enjeux environnementaux, intergénérationnels et au bien-être alimentaire.

Le programme d'activité comportait la découverte de l'île à vélo, des activités nature (pêche à pied, laisse de mer), des ateliers nutrition, des rencontres associatives, une sortie autour de Fort Boyard et des animations créatives.

Le séjour, ouvert à tous les jeunes, a rapidement affiché complet, avec la participation de 50 jeunes Corrégiens, grâce à la campagne de communication menée via les établissements scolaires.

L'association se félicite d'avoir pu déployer ce projet en cohérence avec ses valeurs éducatives et son ancrage territorial.





## Soutien au secteur Jeunesse et Éducation Populaire

**E**n 2025, le SDJES de la Corrèze a poursuivi son engagement en faveur du secteur de la jeunesse et de l'éducation populaire en mobilisant plusieurs leviers complémentaires visant à renforcer la continuité éducative, soutenir les projets associatifs structurants et consolider l'emploi qualifié au sein des associations. Cette action s'inscrit pleinement dans les orientations nationales et régionales du programme 163 jeunesse, qui font de l'émancipation, de l'engagement des jeunes et du renforcement du tissu associatif local des priorités de l'action publique.

À travers une approche territorialisée et partenariale, le SDJES accompagne les associations et les collectivités dans le développement de projets éducatifs de qualité, en particulier dans les territoires ruraux, en veillant à la cohérence des parcours éducatifs des enfants et des jeunes.

### Renforcer la continuité éducative sur les territoires

Le soutien à la continuité éducative constitue un axe central d'intervention. Il vise à favoriser une meilleure articulation entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, en s'appuyant sur les projets éducatifs de territoire (PEDT), le Plan mercredi et plus largement les démarches d'alliances éducatives.

En 2025, ces financements ont soutenu des actions contribuant à la professionnalisation d'accueils collectifs de mineurs, à la structuration d'un accueil jeune associatif et au développement d'outils pédagogiques pour l'éducation au développement durable et le développement des compétences psychosociales.

### Accompagner les projets associatifs avec les crédits partenaires JEP

Les crédits « Politiques partenariales jeunesse et éducation populaire » (PP JEP) constituent un levier essentiel pour soutenir les initiatives associatives contribuant à la mise en œuvre des priorités jeunesse. En Corrèze, ces crédits permettent d'accompagner des projets portés par des associations agréées jeunesse et éducation populaire, avec une attention particulière portée à leur effet structurant et à leur inscription territoriale.

Les projets soutenus concourent notamment :

- ◆ au renforcement de la continuité éducative et de la qualité éducative des ACM ;
- ◆ au développement de l'engagement et du volontariat des jeunes ;
- ◆ à la structuration et à l'animation de la vie associative.

Par cet accompagnement financier et technique, le SDJES favorise l'émergence de projets durables, adaptés aux besoins des publics et contribuant à la cohésion sociale sur les territoires.

### Le FONJEP : soutenir les projets associatifs par l'emploi qualifié

Le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) constitue un levier structurant du soutien de l'État au secteur associatif. À travers ce dispositif, le SDJES accompagne des projets associatifs d'éducation populaire qui nécessitent l'emploi de salariés qualifiés, indispensables à la mise en œuvre d'actions éducatives pérennes et de qualité.

Les aides FONJEP sont conventionnées pour une durée de trois ans, offrant aux associations une visibilité de moyen terme et leur

permettant de consolider leur modèle économique, de développer une gestion des compétences et de renforcer la qualité de l'emploi et des actions menées. Les emplois soutenus participent pleinement à la mise en œuvre de projets favorisant l'émancipation, l'engagement des jeunes et la continuité éducative, en lien étroit avec les dynamiques territoriales.

Dans une logique d'animation de réseau, un rassemblement des bénéficiaires FONJEP a été organisé en juin 2024, permettant des échanges de pratiques autour des valeurs et des méthodes de l'éducation populaire, ainsi que des enjeux de professionnalisation du secteur.

**FONJEP**  
Fonds de coopération  
de la jeunesse et de l'éducation populaire

#### CONTINUITÉ ÉDUCATIVE :

26 300 € POUR 4 PROJETS SOUTENUS

#### PARTENARIAT JEP :

31 500 € POUR 14 PROJETS SOUTENUS

#### SOUTIEN À LA PROFESSIONNALISATION DU PROJET :

31 EMPLOIS ASSOCIATIFS SOUTENUS SOIT 214 228 €



## Focus sur l'action « Jeunes potentiels engagés » par l'association Potentiels

L'action « **Jeunes potentiels engagés** », portée par l'association *Potentiels*, vise à soutenir l'engagement citoyen de jeunes présentant des profils atypiques (haut potentiel, TSA sans déficience intellectuelle, troubles Dys, TDAH, phobie ou souffrance scolaire) sur l'ensemble du département de la Corrèze. Elle a pour objectif principal de développer le pouvoir d'agir de ces jeunes en les accompagnant vers des formes d'engagement adaptées à leurs capacités, à leur âge et à leur niveau de fragilité.

L'action repose sur un accompagnement individualisé, progressif et sécurisant, permettant aux jeunes de sortir d'un rôle souvent assigné (jeune en difficulté, décrocheur, patient) pour devenir acteurs d'un collectif. Les jeunes sont encouragés à proposer, préparer et animer des activités en lien avec leurs compétences, favorisant ainsi la valorisation de leurs potentialités.

Les formes d'engagement accompagnées incluent le bénévolat ponctuel ou régulier, ainsi que l'accès au Service Civique ou au Service National Universel, avec un suivi en amont et en aval afin de sécuriser les parcours.



## Jeunes Atypiques Engagés



En réalité, en 2025, cette action a concerné :

- ◆ 16 jeunes différents ;
- ◆ âgés de 12 à 20 ans ;
- ◆ engagés dans différents domaines.

Engagement par domaines d'activités :

| Nombre de jeunes engagés | Domaines d'activités :                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|--------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 14                       | <b>Animations :</b><br>Atelier photo.<br>Animation Jeu de Rôle : préparation et rédaction d'un scénario, rôle de maître du jeu.<br>Musique : Initiation à l'instrument pour des petits, musique et préparation d'un concert.<br>Co-animation du SAS Primaire.                                 |
| 15                       | <b>Bénévolat / soutien à l'association :</b><br>Témoignages et interviews pour la réalisation du film « Jeux vidéo : quels impacts sur nos vies »<br>Création arts plastiques, bijoux, cuisine, pour vente au profit de l'association<br>Bénévolat buvette<br>Vente sur les marchés de Tulle. |
| 4                        | <b>Organisation :</b><br>Préparation et organisation d'événements (week-end JDR)<br>Soutien administratif<br>Communication (réalisation affiches, vidéos).                                                                                                                                    |
| 3                        | <b>Gouvernance :</b><br>Participation avec les adultes bénévoles au comité des adhérents de l'association.                                                                                                                                                                                    |
| 2                        | <b>Accompagnement vers Service Civique.</b>                                                                                                                                                                                                                                                   |



## Mission d'inspection, de contrôle et d'évaluation

**U**ne action interministérielle coordonnée au service de la sécurité des publics

La protection des mineurs accueillis collectivement pendant les vacances et les temps de loisirs, ainsi que la sécurité des pratiquants sportifs, constituent des missions régaliennes essentielles placées sous l'autorité du préfet de département. En Corrèze, leur mise en œuvre repose sur une **action coordonnée des services de l'État**, structurée autour du plan régional d'inspection et de contrôle (PRIC).

Décliné au niveau départemental par le SDJES 19, le PRIC est piloté et animé à l'échelle régionale par la **Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)**, qui en assure la cohérence stratégique, la coordination des acteurs et l'appui technique, notamment dans le cadre d'enquêtes administratives complexes.

### Une programmation de contrôles soutenue et partagée

Au titre de l'année scolaire 2024-2025, le SDJES 19 a réalisé **144 visites d'inspection et de contrôle**, dont **66 dans les accueils collectifs de mineurs (ACM)** et **78 dans les établissements d'activités physiques et sportives (EAPS)**, traduisant une hausse significative de l'activité dans le champ sportif (+16 %).

Ces résultats, qui dépassent les objectifs fixés, reposent sur la **mobilisation conjointe des équipes du SDJES 19, de la DRAJES et de plusieurs partenaires institutionnels**, permettant de conjuguer expertise sectorielle, approche territoriale et coordination interministérielle.



### Bilan des visites d'inspection et de contrôle

Au cours de l'année scolaire 2024-2025, les visites d'inspection et de contrôle réalisées dans le cadre du PRIC mettent en évidence un **niveau globalement satisfaisant de conformité réglementaire et de sécurité**, tant dans les ACM que dans les EAPS.

Les contrôles confirment l'appropriation progressive des exigences réglementaires par les organisateurs et exploitants, tout en faisant apparaître des **marges d'amélioration récurrentes**, notamment en matière d'organisation, de qualification des personnels, de traçabilité des équipements et d'information des publics.

Les situations les plus sensibles ont donné lieu à des suites administratives proportionnées, allant de la sensibilisation à l'injonction, voire à des mesures de police administrative lorsque la sécurité des personnes l'exigeait. Ce bilan traduit la pertinence d'une action de contrôle ciblée, combinant prévention, accompagnement et réactivité face aux situations à risque, au service de la protection des publics.

### Des coopérations structurantes dans le champ de la jeunesse

Dans le domaine des accueils collectifs de mineurs, les contrôles conduits en 2024-2025 ont confirmé l'intérêt d'une **approche partenariale élargie**, notamment avec les services d'hygiène alimentaire de la **Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Corrèze (DDETSPP 19)**. Cette coopération régulière permet de mieux sensibiliser les organisateurs aux normes sanitaires applicables à la restauration collective et d'orienter plus efficacement les contrôles, dans une logique de prévention et d'accompagnement.

Par ailleurs, la montée en puissance des enjeux liés à la **prévention des risques d'incendie**, en particulier dans les accueils organisés en milieu naturel, a conduit à engager des échanges avec le **Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Corrèze (SDIS 19)**. Des actions conjointes sont à l'étude pour 2025-2026 afin de renforcer la sécurisation des pratiques

et la prise en compte des enjeux environnementaux dans l'organisation des séjours.

### Une action interministérielle renforcée dans le champ sportif

Dans le secteur des établissements d'activités physiques et sportives, le PRIC s'est traduit par la mise en œuvre de **contrôles coordonnés associant plusieurs administrations**, notamment dans le cadre des dispositifs interministériels de lutte contre les pratiques irrégulières (ex-OIV, CODAF).

Ces actions ont mobilisé, selon les thématiques :

- ◆ l'Inspection du travail, la DGCCRF et l'URSSAF pour les activités de location de canoë-kayak ;
- ◆ l'Institut français du cheval et de l'équitation et le service de protection animale de la DDETSPP pour les centres équestres ;
- ◆ le Service central des armes et explosifs et les services du ministère de l'Intérieur pour les stands de tir.

Cette approche coordonnée permet d'appréhender les établissements dans toutes leurs dimensions et renforce la cohérence et la lisibilité de l'action de l'État sur le territoire.





## Déploiement de la réserve civique : JeVeuxAider.gouv.fr

En Corrèze, la réserve civique constitue un outil opérationnel mobilisé par le SDJES pour soutenir l'engagement citoyen et accompagner les acteurs associatifs et institutionnels du territoire. Dans un contexte marqué par la fragilité des viviers bénévoles et la diversité des besoins locaux, ce dispositif offre un cadre structuré permettant de faciliter la mobilisation ponctuelle de citoyens autour de missions d'intérêt général.

La mise en œuvre territoriale de la Réserve civique s'appuie sur la plateforme nationale **JeVeuxAider.gouv.fr**, utilisée comme un outil d'ingénierie au service des structures locales. Le SDJES accompagne les associations et les collectivités dans l'appropriation de la plateforme, depuis l'identification des besoins jusqu'au dépôt et à la valorisation des missions. Cet appui vise à sécuriser les démarches, à améliorer la lisibilité de l'offre d'engagement et à favoriser l'adéquation entre les missions proposées et les profils de bénévoles mobilisables.

Les missions recensées et soutenues sur le territoire départemental concernent prioritairement les champs de la solidarité, de l'éducation, du sport, de la culture et de

l'environnement, ainsi que l'appui aux collectivités et aux services publics en cas de situations exceptionnelles. À ce titre, la Réserve civique constitue un levier complémentaire aux dispositifs existants, permettant de renforcer ponctuellement les capacités d'action locale sans se substituer aux professionnels.

# JeVeuxAider.gouv.fr

PAR LA RÉSERVE CIVIQUE

L'action du SDJES vise également à inscrire la Réserve civique dans une logique de parcours d'engagement. En articulation avec le Service civique et les autres dispositifs de soutien à l'engagement des jeunes, la plateforme **JeVeuxAider.gouv.fr** est mobilisée pour encourager la poursuite d'un engagement bénévole, notamment auprès

des jeunes à l'issue d'une mission de Service civique ou dans le cadre de démarches d'engagement progressif dès 16 ans.

Enfin, le SDJES s'appuie sur des actions de sensibilisation et de valorisation pour renforcer l'appropriation du dispositif par les acteurs et les publics. La *Fresque du bénévolat*, atelier pédagogique animé par la plateforme **JeVeuxAider.gouv.fr**, constitue à cet égard un outil mobilisable localement pour diffuser une culture de l'engagement, favoriser l'interconnaissance entre acteurs et susciter de nouvelles dynamiques bénévoles.

À travers cet accompagnement opérationnel, la réserve civique et le **JeVeuxAider.gouv.fr** s'affirment comme des outils structurants, contribuant à la consolidation du tissu associatif, au développement de parcours d'engagement et à la réponse aux besoins d'intérêt général du territoire.

241 ENGAGEMENTS  
DANS LA RÉSERVE CIVIQUE EN 2025

### Focus sur la « Fresque du Bénévolat »

La *Fresque du bénévolat* constitue un outil pédagogique pour promouvoir et structurer une culture partagée de l'engagement citoyen sur le territoire corrézien. Conçu par la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEVVA) et animé par la plateforme nationale **JeVeuxAider.gouv.fr**, cet atelier propose une approche ludique, participative et accessible du bénévolat.

Déployée sous la forme d'ateliers collectifs, la Fresque du bénévolat permet d'aborder les enjeux, les valeurs et les différentes formes d'engagement, tout en favorisant les échanges entre participants. Elle constitue un levier efficace pour sensibiliser un large public — notamment les jeunes, les bénévoles débutants ou les acteurs associatifs — et pour lever les freins à l'engagement en rendant visibles la diversité des parcours et des modalités d'implication.

En Corrèze, la Fresque du bénévolat est identifiée comme un outil d'animation territoriale au service des priorités du SDJES. Elle peut être mobilisée en appui d'actions locales de promotion de l'engagement, lors de temps forts associatifs, de rencontres partenariales ou dans le cadre de démarches visant à renforcer les parcours d'engagement des jeunes, en articulation avec le Service civique et la Réserve civique.

Gratuite pour les participants et facilement déployable, la Fresque du bénévolat contribue ainsi à structurer une dynamique collective autour de l'engagement, à renforcer l'interconnaissance entre acteurs et à soutenir le renouvellement des bénévoles au sein du tissu associatif local.



### La Fresque du Bénévolat

une expérience participative de 2h30 pour s'inspirer ensemble, apprendre sur soi et s'outiller pour passer à l'action par le bénévolat grâce à la force du collectif !

#### Les objectifs

1. Sensibiliser à l'engagement bénévole
2. Lever les freins liés à l'engagement bénévoles
3. Faciliter le passage à l'action

Projet porté par  
**JeVeuxAider**  
PAR LA RÉSERVE CIVIQUE

#### Concrètement

Une expérience collective  
Durée : 2h30

10 à 15 participants  
guidés par 1 ou 2 animateur(s) ou animatrice(s)

Des jeux pour découvrir le bénévolat

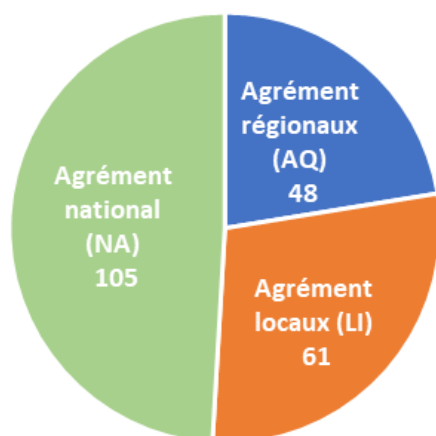
Des exercices interactifs pour stimuler l'engagement



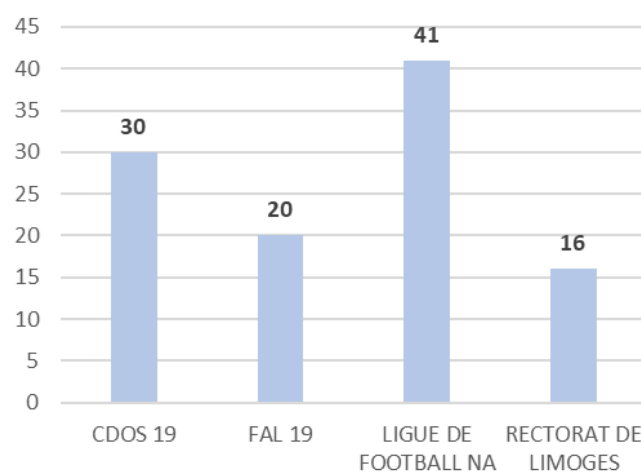
## Service Civique : Une mission pour chacun au service de tous

En 2025, 214 volontaires ont signé un contrat de Service Civique (au 15/12/2025).

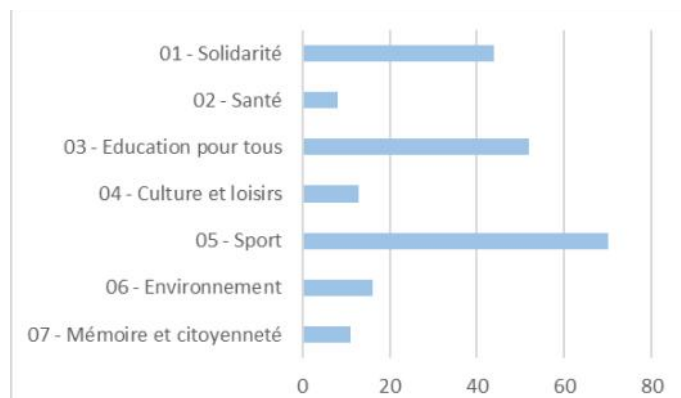
Répartition par type d'agrément



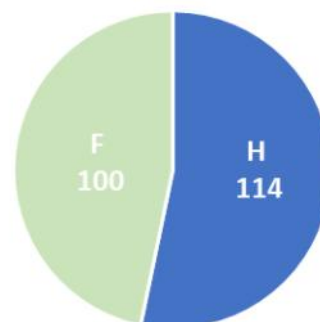
Agréments les plus représentatifs



Répartition par nature de mission



Répartition par genre



### Activités :

- **Comité de Pilotage** : 12 juin 2025
- **Groupe technique** : 6 réunions
- **Formations de tuteurs** : 6 sessions : « Découvrir son rôle de tuteur » ; « Accueillir des jeunes mineurs et/ou décrocheurs » ; « Sensibilisation à la santé mentale et acquisition des attitudes et réflexes à adopter »
- **Formations Civiques et Citoyennes** : 17 sessions proposées par la FAL 19, Mission Locale Tulle Centre Corrèze, Mission Locale de Brive, CDOS 19
- **Instruction d'agrément** : 10 dossiers instruits par le SDJES (3 créations, 5 renouvellements, 1 dossier sans suite, 1 dossier différé)



Focus sur la journée de regroupement départemental des jeunes en Service Civique et la célébration des 15 ans

Rassemblement départemental des volontaires organisé par le comité de pilotage Service Civique le 14 octobre 2025 sur le site de l'Auzelou à Tulle.



## Participation de 71 jeunes

### Au programme

**Matin :**

« 15 ans de service civique ! ? »

- Jeux de rôle en plusieurs scénettes d'improvisation avec la compagnie « Théâtre sur le fil » de Brive

**Après-midi**

- Activités sportives encadrées par les éducateurs de Profession Sport Limousin (escrime, cécifoot, boxe, escalade)

- Atelier « percussions » animé par Mamadou Séné



**15 ans du  
Service Civique**



*Une cérémonie de mise à l'honneur s'est tenue le 5 décembre à Argentat à l'occasion des 15 ans du Service Civique*





## Service National Universel : Clap de fin



Le SDJES de la Corrèze a assuré, jusqu'en 2025, le pilotage et la mise en place du **Service national universel (SNU)**, dispositif emblématique de la politique publique d'engagement des jeunes de 15 à 17 ans. Pensé comme un parcours progressif alliant cohésion nationale, mixité sociale et engagement citoyen, le SNU a constitué un levier structurant pour favoriser l'implication des jeunes au service de l'intérêt général et renforcer leur connaissance des valeurs républicaines.

### Un parcours structuré au service de la cohésion et de l'engagement

Le SNU reposait sur deux phases obligatoires : un **séjour de cohésion de douze jours**, réalisé hors du département d'origine mais au sein de la région Nouvelle-Aquitaine, suivi d'une **mission d'intérêt général (MIG)** d'une durée minimale de 84 heures, effectuée au sein d'associations, de collectivités territoriales, de services publics ou des corps en uniforme.

En 2024-2025, la Corrèze a été identifiée comme l'un des trois départements « permanents » SNU de la région Nouvelle-Aquitaine, aux côtés de la Creuse et du Lot-et-Garonne. Depuis 2024, l'Œuvre départementale des centres de vacances de la Corrèze (ODCV) assurait le rôle d'association support pour l'organisation opérationnelle du dispositif, en lien étroit avec les services de l'État.

Six séjours de cohésion ont été organisés sur l'année scolaire 2024-2025, pendant et hors temps scolaire, notamment dans le cadre des *classes et lycées engagés (CLE)*, adossés à un projet annuel portant sur l'engagement. En Corrèze, un établissement s'est engagé dans cette démarche : le lycée professionnel René Cassin de Tulle. Les volontaires ont été accueillis sur plusieurs sites du département, dont le centre sportif 1000 sources de Bugeat, le centre vacances Les roches de scoeux de Chamberet et le lycée agricole Henri-Queuille à Neuvic.

Le SDJES a coordonné la campagne de recrutement, l'organisation des séjours de cohésion, le développement de l'offre de MIG et le suivi du parcours des volontaires. Sur l'année scolaire 2024-2025, **147 volontaires ont validé la phase 1**, tandis que **620 jeunes ont été accueillis sur les six séjours de cohésion organisés en Corrèze**.

### Les MIG : un engagement de proximité possible jusqu'en 2026

La MIG constituait la seconde étape du parcours SNU. Fondée sur un contrat d'engagement entre le volontaire, la structure d'accueil et l'État, elle permettait aux jeunes de s'impliquer concrètement dans des actions utiles au territoire. Les missions étaient accessibles via la plateforme nationale du SNU, qui assurait également le suivi et la validation des parcours.

En Corrèze, les données consolidées au 15 décembre 2025 mettent en évidence une montée en charge progressive du dispositif depuis 2021, avec un taux de validation de la phase 2 demeurant significatif, malgré une inflexion observée sur les dernières cohortes. La réussite de cette étape reposait largement sur la qualité de l'accompagnement proposé par les structures d'accueil et sur le sentiment d'utilité ressenti par les volontaires.

Si **aucun nouveau séjour de cohésion n'est programmé à compter de l'année scolaire 2025-2026**, la plateforme nationale du SNU reste maintenue **jusqu'en décembre 2026** afin de permettre aux jeunes des cohortes antérieures d'achever leur MIG et de finaliser leur parcours.





Statistiques MIG en Corrèze à jour au 31/12/2025 :

|      | Phase 1 validée | Phase 2 validée ou en cours | Taux de validation Phase 2 |
|------|-----------------|-----------------------------|----------------------------|
| 2021 | 111             | 97                          | 87%                        |
| 2022 | 168             | 150                         | 89%                        |
| 2023 | 191             | 147                         | 77%                        |
| 2024 | 208             | 126                         | 61 %                       |
| 2025 | 133             | 69                          | 52 %                       |

Statistiques MIG sur le plan national:



Bilan et enseignements :

La clôture du SNU en 2025 marque l'achèvement d'un cycle de politique publique ayant profondément structuré l'action territoriale en matière d'engagement des jeunes.



En Corrèze, le déploiement du SNU a permis :

- ◆ de **renforcer la coopération entre services de l'État, acteurs associatifs et collectivités**, autour d'un objectif partagé d'engagement citoyen ;
- ◆ de **développer une ingénierie territoriale solide**, tant pour l'organisation de séjours de cohésion que pour l'accompagnement des missions d'intérêt général ;
- ◆ de **favoriser l'accès à une première expérience d'engagement** pour des jeunes aux profils diversifiés, en particulier grâce à l'ancrage local des missions proposées.

Les enseignements tirés de la mise en œuvre du dispositif soulignent l'importance :

- ◆ d'un **accompagnement de proximité des jeunes**, notamment dans la phase d'engagement, pour sécuriser les parcours et renforcer leur attractivité ;
- ◆ de la **lisibilité de l'offre d'engagement**, condition essentielle de l'adhésion et de la persévérance des volontaires ;
- ◆ de la **mobilité durable des structures d'accueil**, dont le rôle est déterminant dans la qualité de l'expérience vécue par les jeunes.

Ces acquis constituent aujourd'hui un **socle pour l'évolution des politiques d'engagement portées par le SDJES**, en cohérence avec les autres dispositifs existants, et nourrissent la réflexion sur les formes futures d'accompagnement et de valorisation de l'engagement des jeunes sur le territoire.

Le SDJES remercie l'ensemble des familles et des partenaires qui ont fait le choix de s'engager et de contribuer à la réussite de ce programme et salue l'investissement collectif pour la jeunesse.



## Guid'Asso : Réseau d'appui à la vie associative locale

L'année 2025 a été marquée par le développement du réseau Guid'Asso dont l'objectif est de proposer une offre d'accompagnement de proximité inconditionnelle aux associations.

### Le réseau Guid'Asso, le conseil et l'accompagnement des associations

Sur la base des acteurs de l'accompagnement existant, la démarche Guid'Asso les regroupe en un réseau unique et lisible. Il s'agit d'offrir une réponse aux questions que se posent les associations de toute nature. Pour cela, Guid'Asso vise :



La mise en place d'un **réseau de proximité** de l'appui aux associations à partir des dynamiques existantes



**Guid'Asso**  
Corrèze



Plus **lisible** et visible et dont l'accès est **gratuit**



Le **renforcement des acteurs** de l'appui par la formation, l'outillage et un soutien financier.

En 2025, **16 acteurs** de l'accompagnement ont participé au réseau et se sont retrouvés pour échanger

#### Focus sur la signature des conventions de partenariat Guid'Asso

##### Un lancement officiel du réseau Guid'Asso 19

Jeudi 26 juin à Saint-Priest-de-Gimel, dans les locaux de l'association Voilco-Aster, un temps fort a marqué la dynamique associative du département : la **signature officielle des conventions du réseau Guid'Asso Corrèze**, en présence de **Madame Nicole Chabanier**, Secrétaire générale de la préfecture de la Corrèze.

Quinze structures associatives et collectivités territoriales ont ainsi formalisé leur engagement au sein du réseau départemental, aux côtés de l'État et des structures coordinatrices. Ensemble, elles contribuent à bâtir un réseau d'accompagnement associatif de proximité, accessible à toutes les associations, quel que soit leur domaine ou leur stade de développement.

Le dispositif Guid'Asso, mis en place par l'État, vise à créer une porte d'entrée unique et identifiable sur l'ensemble du territoire pour toutes les structures associatives. Son objectif : permettre à chaque association, même la plus petite ou la plus isolée, de trouver près de chez elle un interlocuteur compétent capable de l'accueillir, de l'orienter et de l'accompagner dans ses démarches.

En Corrèze, cette ambition est coanimée par le SDJES et la Ligue de l'enseignement – Fédération des Associations Laiques de la Corrèze, dans une logique de coordination territoriale et de coopération entre acteurs.

Les signataires s'engagent à incarner les valeurs fondatrices du dispositif : proximité, accessibilité, neutralité et égalité de traitement. Ils joueront un rôle clé pour soutenir la vitalité du tissu associatif corrézien, favoriser la création de projets citoyens, et renforcer les dynamiques collectives.

<https://guidasso-nouvelleaquitaine.fr/correze/>





## Fonds pour le développement de la vie associative

Le SDJES soutient les associations au moyen d'un levier financier appelé le Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA). Chaque année, il se décline sous la forme de deux appels à projets annuels :

**FDVA**  
FONDS POUR LE  
DÉVELOPPEMENT  
DE LA VIE  
ASSOCIATIVE



### LE FDVA 1 : « formation des bénévoles » :

Dispositif financier pour aider les associations qui initient et mettent en œuvre des actions de **formation au profit des bénévoles** contribuant à :

- Conforter la qualité de l'action des associations dans les territoires ;
- Améliorer la compétence des bénévoles ;
- Augmenter de façon significative le bénévolat de longue durée ;
- Aider à la prise de responsabilité (renouvellement de l'encadrement...)

En 2025, c'est 219 h de formation soutenues et mises en ligne.



### LE FDVA 2 : « financement global de l'association » :

La FDVA 2 permet d'attribuer aux associations un soutien financier sous forme de subventions destinées :

- au **financement global** de l'activité d'une association ;
- à la mise en œuvre de projets que l'association a initié, défini et créé dans le cadre du développement de **nouveaux services à la population**.

|                         | 2024      | 2025      | Evolutions |
|-------------------------|-----------|-----------|------------|
| Dotation                | 342 651 € | 332 922 € | - 2,8 %    |
| Moyenne des subventions | 1523 €    | 1412 €    | - 7,3 %    |
| Demandes                | 305       | 288       | -5,5 %     |
| Demandes accordées      | 225       | 210       | - 6,6 %    |
| Demandes refusées       | 80        | 78        | -2.5 %     |

En 2025, nous observons une relative **stabilité** de chiffres après les hausses des demandes et de la dotation du fond observées en 2024. Le fond poursuit son orientation vers le renouvellement des bénéficiaires et la valorisation des projets associatifs .

Les associations Corrésiennes bénéficient d'un accompagnement administratif et pédagogique pour les aider à déposer leur demande.

### Focus sur une nouveauté au service des dirigeants associatifs : Un CFGA en Corrèze

En 2025, le **Certificat de Formation à la Gestion Associative (CFGA)** a été déployé pour la première fois en Corrèze. Cette formation, destinée aux bénévoles associatifs, vise à renforcer leurs compétences en matière de gestion administrative, financière et humaine des associations. Elle est mise en œuvre grâce à un partenariat réunissant le SDJES, la Fédération Familles Rurales, Airelle, le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA), Profession Sports et la Ligue de l'Enseignement.

Le CFGA constitue un levier de consolidation de l'engagement bénévole et contribue au renforcement de l'efficacité et de la crédibilité du tissu associatif local.

Organisée sur 35 heures, réparties en cinq journées d'ateliers, **cette première session a permis à dix stagiaires de retourner au sein de leurs structures avec des compétences renforcées et reconnues.**





## Lutte contre les incivilités, violences et discriminations dans le sport

### Une mobilisation renforcée pour protéger les pratiquants en Corrèze

La prévention et la lutte contre les incivilités, les violences et les discriminations dans le sport constituent un enjeu prioritaire de l'action de l'État en Corrèze. L'année 2025 a été marquée par un renforcement significatif des dispositifs de sensibilisation, de coordination des acteurs et de réponse administrative face aux situations de violence, en particulier dans le sport amateur.

#### Sensibiliser et former les acteurs du sport

Le 18 avril 2025, le SDJES de la Corrèze a coorganisé un **colloque départemental consacré aux violences sexistes et sexuelles dans le sport**, en partenariat avec l'antenne STAPS de Brive de l'université de Limoges et le Comité départemental olympique et sportif (CDOS). Cette journée de sensibilisation et de formation a réuni près de **120 participants**, parmi lesquels des étudiants, des éducateurs sportifs et des bénévoles du mouvement sportif.

Construite autour d'une approche progressive – comprendre pour mieux agir – la journée a permis d'aborder les mécanismes des violences, les responsabilités des encadrants et les outils mobilisables en cas de signalement. Elle a également favorisé une appropriation collective des dispositifs existants, notamment le recours au dispositif Signal-Sports, dont l'affichage réglementaire dans les établissements sportifs fait l'objet d'un rappel systématique auprès des collectivités et des gestionnaires d'équipements.

#### Structurer une réponse collective : la cellule départementale de lutte contre les violences dans le sport

Face à la recrudescence d'incidents graves constatés lors de la rentrée sportive 2025, l'État a engagé une structuration renforcée de sa gouvernance locale par la création d'une **cellule départementale de lutte contre les violences dans le sport**. Cette instance de coordination associe les services de l'État, les forces de sécurité, l'autorité judiciaire et les représentants du mouvement sportif.

La cellule vise à permettre un **partage d'informations encadré**, une analyse conjointe des situations sensibles et la définition de mesures de prévention adaptées, en amont des rencontres à

risque. Elle constitue également un levier pour améliorer l'orientation et l'accompagnement des victimes et pour renforcer la réactivité des acteurs face aux faits signalés.

#### Enquêtes administratives et sanctions : une réponse ferme et assumée

Plusieurs incidents graves survenus en marge de rencontres sportives en 2025 ont conduit le SDJES à engager des **enquêtes administratives systématiques**. Des entretiens ont été conduits avec les dirigeants des clubs concernés afin de rappeler leurs responsabilités en matière de sécurité, d'encadrement et de prévention des comportements violents.

Dans un cas emblématique, l'exploitation de l'enquête a permis de déployer une **réponse coordonnée entre sanctions disciplinaires et police administrative** : interdictions de terrain, mesure de huis clos, sanctions financières et prononcé de la **première interdiction administrative de stade** dans le département. Ces mesures traduisent une volonté claire de fermeté et visent à prévenir la réitération des faits tout en adressant un message sans ambiguïté à l'ensemble des acteurs du sport.

NOMBRE DE SIGNALEMENTS TRAITÉS EN 2025 : 51  
NOMBRE D'ENQUÊTES ADMINISTRATIVES OUVERTES EN 2025 : 5

#### Perspectives

Au-delà du traitement des situations de crise, l'action conduite en 2025 confirme l'orientation du SDJES vers une approche globale combinant **prévention, formation, coordination des acteurs et capacité de sanction**. La poursuite de la structuration de la cellule départementale et le déploiement d'actions de sensibilisation ciblées constituent des leviers essentiels pour garantir un environnement sportif sûr, respectueux et conforme aux valeurs éducatives du sport.





## Campagne de subvention de l'Agence Nationale du Sport 2025

L'Agence nationale du sport constitue le cadre structurant de la gouvernance du sport en France. Elle vise à renforcer l'efficacité de l'action publique par une approche partenariale associant l'État, le mouvement sportif, les collectivités territoriales et le monde économique, autour de priorités partagées : le développement de la pratique pour tous, la réduction des inégalités d'accès au sport et l'accompagnement de la haute performance.



À l'échelle territoriale, son action se traduit par un pilotage déconcentré des politiques sportives, favorisant une meilleure adaptation des soutiens publics aux besoins locaux et aux enjeux de cohésion sociale.

Le SDJES concourt à la diffusion, accompagne les porteurs de projets et instruit certains appels à projets de l'Agence Nationale du Sport pour le compte de la DRAJES.

### Aide au développement des pratiques sportives

#### Part Sportive Territoriale



| Dispositifs                              | Nombre de dossiers financés | Montants fléchés |
|------------------------------------------|-----------------------------|------------------|
| Savoir Rouler à Vélo                     | 2                           | 14 000 €         |
| Handicap                                 | 1                           | 7 500 €          |
| Lutte contre les violences dans le sport | 2                           | 7 500 €          |
| Sport santé bien être / PEPS             | 2                           | 5 500 €          |
| Prévention noyade                        | 2                           | 17 000 €         |
| Sports de nature                         | 4                           | 10 500 €         |
|                                          | Total                       | 62 000 €         |

#### Part Sportive Territoriale - Volet Emploi



| Emploi            | Nombre d'emplois financés | Montants fléchés |
|-------------------|---------------------------|------------------|
| En cours          | 11                        | 93 000 €         |
| Campus rugby 2023 | 3                         | 36 000 €         |
| Création          | 6                         | 60 000 €         |
|                   | Total                     | 189 000 €        |

#### Part Sportive Fédérale

|                                             |           |
|---------------------------------------------|-----------|
| Nombre comités départementaux subventionnés | 30        |
| Total subventions comités Corrèze           | 115 271 € |
| Nombre de clubs subventionnés               | 57        |
| Total subventions clubs Corrèze             | 134 732 € |



## Soutien à la création ou rénovation des équipements sportifs



### Plan 5000 Equipements - Génération 2024 – Proximité

|                              |          |
|------------------------------|----------|
| Nombre de dossiers présentés | 2        |
| Coût total des projets       | 93 761 € |
| Enveloppe Corrèze dédiée     | 45 908 € |
| Nombre de dossiers retenus   | 2        |
| Subventions demandées        | 48 508 € |
| Taux moyen de financement    | 50,85 %  |

### Dispositif régional rénovation des équipements structurants

|                                                |           |
|------------------------------------------------|-----------|
| Nombre de dossiers présentés                   | 4         |
| Nombre de dossiers retenus                     | 2         |
| Enveloppe Corrèze dédiée                       | 195 000 € |
| Taux moyen de financement des dossiers retenus | 13,05 %   |

### Enveloppe nationale Fonds aide au football amateur

|                              |              |
|------------------------------|--------------|
| Nombre de dossiers présentés | 1            |
| Subvention attribuée         | 57 885,30 €  |
| Coût du projet               | 115 770,60 € |
| Taux de financement          | 69,10 %      |

### Enveloppe nationale Rugby Héritage 2023

|                                                |              |
|------------------------------------------------|--------------|
| Nombre de dossiers présentés                   | 7            |
| Nombre de dossiers financés                    | 5            |
| Somme des subventions demandées                | 216 211,18 € |
| Coût total des projets                         | 559 162,17 € |
| Somme des subventions attribuées               | 72 000 €     |
| Taux moyen de financement des dossiers retenus | 52,20 %      |



## Le « Savoir Rouler à Vélo » : Un levier structurant des savoirs sportifs fondamentaux en Corrèze

**D**éployé depuis 2019, le **Savoir rouler à vélo (SRAV)** constitue un pilier des savoirs sportifs fondamentaux portés par le **SDJES de la Corrèze**, en lien étroit avec l'Éducation nationale et ses partenaires. Ce dispositif national vise à permettre à chaque enfant, avant son entrée au collège, d'acquérir les compétences nécessaires pour circuler à vélo **en autonomie et en sécurité sur la voie publique**, tout en prenant en compte sa propre sécurité et celle des autres usagers.

### Une stratégie départementale fondée sur la formation des enseignants

Afin de garantir un déploiement homogène et pérenne du SRAV, un choix structurant a été opéré en Corrèze : **former l'ensemble des enseignants du premier degré** concernés par le dispositif.

- ♦ **2022-2023** : formation de l'intégralité des enseignants de **cycle 3**, soit **350 enseignants**, répartis sur **15 regroupements** organisés dans les circonscriptions ;
- ♦ **2023-2024** : extension du plan de formation aux enseignants de **cycle 2**, avec **450 enseignants formés**.

Ces formations ont permis d'aborder à la fois les fondamentaux de la **maîtrise du vélo**, les compétences du **savoir circuler**, ainsi que les enjeux spécifiques liés à la mise en situation réelle sur la voie publique, notamment en matière de sécurisation des parcours et de gestion de l'environnement routier.

### Un accompagnement des territoires et des collectivités

Au-delà de la formation des enseignants, le SDJES de la Corrèze propose un **accompagnement technique des équipes éducatives et des élus locaux**, visant à faciliter la mise en œuvre concrète du SRAV. Cet appui peut notamment porter sur l'aménagement d'espaces sécurisés dans ou à proximité des écoles. À titre d'illustration, l'école de **Servières** s'est engagée dans la création d'un **circuit vélo matérialisé dans la cour d'école**, permettant aux élèves de s'exercer dans un cadre sécurisé et adapté aux apprentissages.

### Des résultats en forte progression

Grâce à ce plan de formation inédit – la Corrèze étant à ce jour le **seul département à avoir formé l'intégralité de ses enseignants** – les résultats observés en matière de délivrance des attestations SRAV témoignent d'une dynamique très positive :

- ♦ **Bloc 1 – Savoir pédaler** : 1 500 attestations en 2023, 2 265 en 2024 et 3 168 en 2025, soit une augmentation de **+53 % par rapport à 2023** ;
- ♦ **Bloc 2 – Savoir circuler** : 800 attestations en 2023, 1 005 en 2024 et 1 681 en 2025 (**+52,4 % depuis 2023**) ;
- ♦ **Bloc 3 – Savoir rouler à vélo** : une progression identique à celle du bloc 2, confirmant la montée en puissance de l'accès à la circulation réelle sur la voie publique.

Chaque année, environ **2 000 enfants** sont concernés en Corrèze par le SRAV. Les conditions posées pour tendre vers la formation complète d'une classe d'âge commencent ainsi à produire leurs effets.

### Perspectives et enjeux à moyen terme

Pour atteindre pleinement cet objectif, un renforcement des coopérations avec les **autorités organisatrices de la mobilité (AOM)** apparaît désormais indispensable, en particulier pour faciliter l'évaluation du **bloc 3** en situation réelle.

À l'horizon **2026**, des rencontres entre conseillers pédagogiques de circonscription et collectivités compétentes en matière de mobilité devraient permettre de sécuriser et de multiplier les parcours adaptés sur la voie publique. Si l'Éducation nationale joue un rôle central dans le déploiement du dispositif, la territorialisation accrue des actions du bloc 3 constitue un levier déterminant pour augmenter encore le nombre d'attestations délivrées.

Enfin, **2026 marquera le déploiement du Savoir Rouler à Vélo Adapté et Accompagné (SRAVAA)**, dans le cadre du projet « À mon tour », en lien avec l'étape corrézienne du Tour de France, ouvrant ainsi de nouvelles perspectives en matière d'inclusion et d'accessibilité.

La sécurité à vélo est une responsabilité partagée : l'engagement coordonné de l'État, des collectivités et des acteurs éducatifs demeure la clé de la réussite du dispositif.



## Un dispositif de prévention et d'égalité d'accès

En Corrèze, ce programme s'inscrit dans une volonté partagée de garantir à tous les élèves, quels que soient leur lieu de scolarisation ou leur environnement territorial, une **égalité d'accès** à cette première familiarisation avec l'eau.

La mise en œuvre de l'aisance aquatique repose sur une collaboration étroite entre le **SDJES**, les services de l'**Éducation nationale**, les collectivités territoriales et les acteurs du mouvement sportif. Les conseillers pédagogiques (CPC et CPD), les enseignants et les maîtres-nageurs sauveteurs (MNS) sont associés de manière continue, favorisant une approche concertée et cohérente du dispositif.

Depuis quatre ans, un effort significatif a été consenti en matière de **formation** : la quasi-totalité des enseignants et des MNS ont bénéficié de temps de formation et de retours d'expérience, permettant la consti-



Données clés 2025-2026 en Corrèze

La montée en puissance du dispositif se traduit par des volumes significatifs d'élèves concernés et par un investissement important en formation des personnels enseignants :

♦ **472 professeurs des écoles formés** (session de septembre 2025),  
**8 108 élèves** de cycles 1 et 2 bénéficieront d'un cycle d'aisance aquatique.  
 Cette dynamique concerne l'ensemble des circonscriptions du département, traduisant une couverture territoriale large et équilibrée.

Le déploiement de l'aisance aquatique a permis :

- ◆ une **sensibilisation précoce** des élèves aux risques liés au milieu aquatique ;
- ◆ un **gain de temps** pour l'apprentissage ultérieur de la natation ;
- ◆ l'obtention, pour certains enfants, d'un premier niveau ouvrant l'accès à d'autres disciplines nautiques (voile, kayak) ;

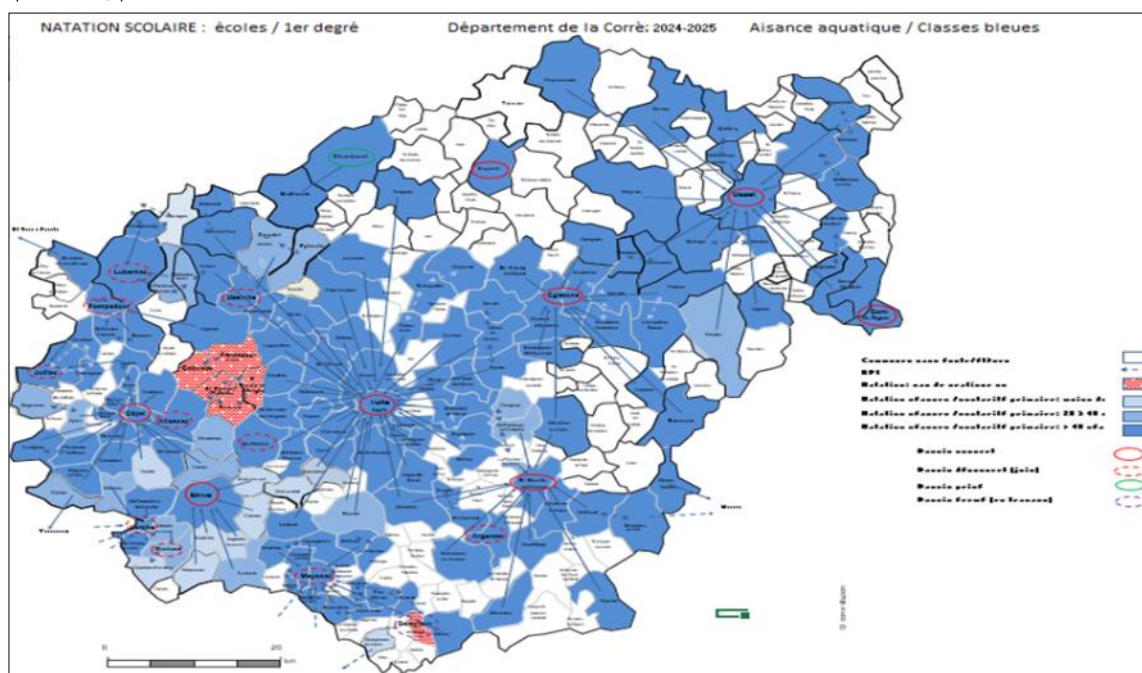
Le dispositif a également favorisé une coopération renforcée entre institutions et partenaires, consolidant une culture commune de la prévention et de la sécurité.

Malgré ces résultats encourageants, plusieurs contraintes persistent :

- ◆ un **déficit d'infrastructures aquatiques**, notamment dans certains secteurs ruraux ;
- ◆ des piscines fortement sollicitées, limitant l'accès à l'ensemble des classes ;
- ◆ des **coûts de transport élevés** pour les écoles éloignées ;
- ◆ un manque de personnels qualifiés disponibles pour renforcer l'encadrement pédagogique ;
- ◆ des contraintes budgétaires pesant sur la durée d'ouverture des équipements.

Ces freins appellent à une adaptation constante du dispositif aux réalités locales.

L'aisance aquatique constitue ainsi un **levier structurant de prévention, d'égalité et de continuité éducative**, appelé à s'articuler avec les dispositifs ultérieurs d'apprentissage du savoir-nager, tant dans le cadre scolaire que périscolaire.





## Sport Santé : Nouvelle Stratégie Nationale 2025-2030

**C**hanger durablement les habitudes de vie, renforcer la santé physique et mentale et réduire les inégalités sociales et territoriales constituent les objectifs centraux de la politique **Sport Santé**. Dans un contexte marqué par la progression de la sédentarité, l'augmentation des maladies chroniques et les enjeux croissants de santé mentale, l'activité physique apparaît comme un levier de prévention reconnu et accessible à tous.

L'année 2025 marque une étape charnière avec la fin de la **Stratégie Nationale Sport Santé Bien-Être 2019-2024** et l'entrée en vigueur de la nouvelle **Stratégie Nationale Sport Santé (SN2S) 2025-2030**, parue le 5 septembre 2025 à l'occasion de la première Fête du Sport. Cette nouvelle stratégie nationale vise à inscrire durablement l'activité physique dans les parcours de vie et de santé des Français.



### Une gouvernance territoriale partenariale

En Corrèze, le **SDJES**, en lien étroit avec la délégation territoriale de l'**Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine**, pilote et contribue à la déclinaison départementale de la stratégie régionale Sport Santé Nouvelle-Aquitaine. À ce stade, la stratégie régionale est en cours d'élaboration et devrait être finalisée début 2026.

Un comité de pilotage départemental réunit les acteurs engagés dans le champ du sport santé afin d'assurer la coordination, le suivi et l'accompagnement des actions locales. Il s'est réuni le 20 novembre 2023 puis le 16 décembre 2024. La réunion prévue en décembre 2025 a été reportée à l'année 2026.

### Axe 1 – Promouvoir l'activité physique et lutter contre la sédentarité

Les actions menées visent l'ensemble des publics, à tous les âges de la vie :

- ◆ **Enfants et jeunes :**
  - déploiement des 30 minutes d'activité physique quotidienne à l'école ;
  - développement des interventions sportives à l'école ;
  - dispositifs pass Sport.
- ◆ **Milieu professionnel :**
  - accompagnement du sport en entreprise (1 dossier soutenu en 2025).
- ◆ **Personnes en situation de handicap :**
  - actions dédiées, notamment autour de l'événement *Flamme du cœur*.
- ◆ **Seniors :**
  - ateliers équilibre et actions inscrites dans le plan départemental de prévention des chutes.

### Axe 2 – Développer la prescription de l'activité physique (Sport sur ordonnance)

Le déploiement du dispositif **PEPS Nouvelle-Aquitaine** (Prescription d'Exercices Physiques pour la Santé) constitue un axe structurant de la politique Sport Santé :

- ◆ organisation de **trois instances territoriales PEPS par an** ;
- ◆ portage du poste de coordination PEPS par *Parcours Santé Corrèze* à Malemort ;
- ◆ sensibilisation et formation des acteurs sportifs, avec notamment **une session de formation « Déclic » organisée en octobre 2025 par le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Corrèze** ;
- ◆ tenue de **trois commissions de référencement annuelles**, aboutissant en 2025 à :
  - 59 structures référencées,
  - 146 activités « Déclic »,
  - 36 activités « Élan »,
  - 13 lieux « Passerelles » répartis sur le territoire.

Par ailleurs, **trois lieux « Passerelles jeunes »**, identifiés à Tulle, Égletons et Brive en 2025, entreront en fonctionnement en 2026.



### Les Maisons Sport Santé : un maillage territorial consolidé

Depuis 2019, **quatre Maisons Sport Santé** sont implantées en Corrèze, confirmant l'intérêt et l'utilité de ces structures pour l'orientation et l'accompagnement des publics vers une pratique physique adaptée. Labellisées et habilitées pour cinq ans, elles sont portées par :

- ◆ le CDOS 19 à Tulle et son agglomération ;
- ◆ la Ville de Brive ;
- ◆ l'association Vézère Auvézère Sport Santé à Lubersac ;
- ◆ le Service de Prévention et de Santé au Travail Corrèze-Dordogne à Malemort.

L'enjeu pour les prochaines années réside dans la consolidation de leur fonctionnement, le renforcement de leur articulation avec les parcours de soins et la poursuite de leur ancrage territorial.





## L'action du SDJES de la Corrèze au service de l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

L'héritage des **Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024** constitue un levier structurant pour inscrire durablement le sport, ses valeurs et ses bienfaits au cœur des politiques publiques de jeunesse et d'éducation.

En Corrèze, le SDJES a pleinement contribué à cette ambition en déployant des actions ciblées, articulées autour de trois axes : l'école comme lieu privilégié de diffusion des valeurs olympiques, la mobilisation citoyenne à travers la Flamme du cœur et la promotion de la pratique sportive pour tous avec la Fête du sport.

### Des temps forts olympiques structurants à l'école

Le SDJES a fait de l'école un pilier central de l'héritage éducatif des JOP. En 2025, la participation active à la **Semaine olympique et paralympique** a permis de mobiliser près de 280 élèves lors d'une rencontre inter-degrés à Saint-Pantaléon-de-Larche le 28 mars 2025, autour d'un atelier biathlon. Cette journée a été marquée par l'intervention de **Mathieu Bosredon**, triple médaillé d'or en paracyclisme, dont le témoignage a illustré de manière concrète les valeurs d'engagement, de persévérance et d'inclusion portées par l'olympisme et le paralympisme.

Cette dynamique s'est prolongée lors de la **Journée nationale du sport scolaire le 17 septembre 2025**, avec la mise à disposition d'une tour d'escalade mobile à la station sports nature de Marcillac-la-Croisille. Près de 350 jeunes ont ainsi pu découvrir les activités physiques de nature, dans une logique de complémentarité entre sport scolaire et mouvement associatif. La signature d'une convention entre le CDOS et l'IA-DASEN, facilitant l'accès des établissements scolaires à cet équipement, illustre la volonté du SDJES de transformer l'héritage événementiel en outils durables au service des parcours éducatifs.





## La Flamme du cœur, symbole d'un héritage citoyen et solidaire

Temps fort emblématique de l'héritage JOP sur le territoire, la **Flamme du cœur**, organisée du 3 au 5 juin à Tulle par le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS), a incarné une dimension plus citoyenne et collective de l'olympisme. Cet événement a permis de fédérer plusieurs dizaines de partenaires institutionnels, acteurs associatifs et bénévoles autour de 50 ateliers d'animations sportives et éducatives. Le SDJES contribue à l'organisation de ce temps fort afin de rendre le sport accessible à tous.



## La Fête du sport, un héritage tourné vers la pratique pour tous

L'organisation de la première **Fête du sport** le 14 septembre 2025 au château de Sédières a constitué un autre marqueur fort de l'action du SDJES. Souhaitée au niveau national, cette journée a permis de promouvoir les bienfaits du sport et d'inciter les publics à (re)prendre une activité physique, en lien direct avec le mouvement sportif local. L'inauguration de la tour d'escalade mobile, financée à plus de 50 % par l'État, a illustré concrètement l'investissement public en faveur d'équipements accessibles et mutualisés. La mobilisation d'un large réseau de partenaires et de bénévoles témoigne de la capacité du SDJES à fédérer les énergies autour d'un héritage sportif durable, appelé à être reconduit dans les années à venir.





Service départemental à la jeunesse, à  
l'engagement et aux sports de la Corrèze

Tel : 05 87 01 21 12

Courriel : [ce.sdjes19@ac-limoges.fr](mailto:ce.sdjes19@ac-limoges.fr)

